

OMNIA SERVICES

SAS au capital de 1000 euros

Siège social : 3 RUE ROBERT SCHUMAN, 85170 DOMPIERRE-SUR-YON

888182870 RCS la Roche-Sur-Yon

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 décembre 2024

Le 02 décembre 2024, à 10h00,

Les associés de la société OMNIA SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros, ayant son siège social 3 RUE ROBERT SCHUMAN, 85170 DOMPIERRE-SUR-YON, immatriculée au RCS de la Roche-Sur-Yon sous le numéro 888182870, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. David CHASTENET, détenant 26 actions

Mme Peggy BRETAUDEAU, détenant 24 actions

Représentant la totalité des actions de la société.

L'assemblée est présidée par Mme Peggy BRETAUDEAU.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la lettre de convocation des associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des décisions soumises au vote des associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale ;
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Modification de la dénomination sociale)

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés décide de modifier la dénomination de la Société qui était OMNIA SERVICES et qui devient désormais : 5M CONCEPT.

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés décide de modifier le nom commercial qui devient: SOLAR BOT SYSTEM.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Modification des statuts)

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés, compte tenu des résolutions précédente, décide de modifier l'article correspondant des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *

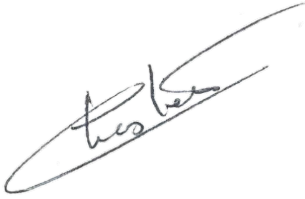
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

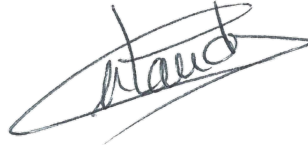
De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

Signatures des associés

David CHASTENET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Chastenet', enclosed within a large, sweeping oval flourish.

Peggy BRETAUDEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Peggy Bretaudeau', enclosed within a large, sweeping oval flourish.

Signature du Président

Peggy BRETAUDEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Peggy Bretaudeau', enclosed within a large, sweeping oval flourish.